

**Direction Générale de la Formation
et de l'Insertion Professionnelle**

DISPOSITIF CONCERNANT LES ELEVES DE CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES DE LYCEES EN CONVENTION AVEC L'UPMC SOUHAITANT S'INSCRIRE PARALLELEMENT A L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2015/2016

INSCRIPTION EN CUMULATIF DU 1^{er} octobre AU 20 novembre 2015

En cas d'abandon de votre classe préparatoire, cette inscription vous permettra de bénéficier d'une réorientation au sein de l'UPMC dans une des mentions de licence.

ELEVES DE PREMIERE ANNEE

Les étudiants inscrits en 1^{ère} année de classe préparatoire scientifique peuvent s'inscrire en régime cumulatif première année du cursus Licence de Sciences et Technologies de l'UPMC **sans précision de mention**. Suite à une réforme ministérielle, le montant des droits d'inscription est désormais national ; pour l'année universitaire 2015/2016 il est fixé à **184 euros**. **Les étudiants boursiers sont exonérés sur présentation des justificatifs.**

Les étudiants suivent les enseignements de leur classe préparatoire en lycée et sont dispensés de tous les enseignements de l'Université.

Les étudiants cumulatifs de 1^{ère} année désirant d'ores et déjà se réorienter au début du second semestre vers la 1^{ère} année du cursus Licence (L1) de l'UPMC pourront demander leur changement d'inscription uniquement entre le **23 novembre 2015 et le 09 décembre 2015 (date limite de réception des dossiers le 11/12/15)**. Les modalités pour adresser cette demande seront précisées sur : <http://www.upmc.fr>

En fin de second semestre, les étudiants cumulatifs de 1^{ère} année inscrits dans un lycée en convention avec l'UPMC désirant se réorienter vers une filière scientifique de l'UPMC, **pourront être autorisés, après examen de leur dossier par une commission mixte (UPMC-Lycées)**, à s'inscrire en 2^{ème} année dans une des mentions de Licence de l'UPMC. N.B. : la commission mixte se réunit début juillet.

ELEVES DE DEUXIEME ANNEE OU EN 5/2

Pour l'année universitaire 2015/2016, les étudiants inscrits dans un lycée en convention avec l'UPMC en 2^{ème} année de classe préparatoire scientifique (classe de spéciale) ou redoublants de la classe spéciale (5/2), pourront s'inscrire en régime cumulatif en deuxième année du cursus de Licence de Sciences et Technologies de l'UPMC. Cette inscription **ne donne pas droit à la délivrance d'un diplôme**.

Suite à une réforme ministérielle, le montant des droits d'inscription est désormais national ; pour l'année universitaire 2015/2016 il est fixé à **184 euros**. **Les étudiants boursiers sont exonérés sur présentation des justificatifs.**

Les étudiants suivent les enseignements de leur classe préparatoire en lycée et sont dispensés de tous les enseignements de l'Université.

En fin de second semestre, les étudiants cumulatifs de 2^{ème} année (inscrits dans un lycée en convention avec l'UPMC) désirant se réorienter vers une filière scientifique de l'UPMC, **pourront être autorisés, après examen de leur dossier par une commission mixte (UPMC-Lycées)**, à s'inscrire en 3^{ème} année dans une des mentions de Licence de l'UPMC. N.B. : la commission mixte se réunit début juillet.

UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE – PARIS 6

scolariteL1@upmc.fr

(La scolarité SGFI gère les inscriptions des cumulatifs 1^{ère} et 2^{ème} année)

Site Internet <http://www.upmc.fr>